

C'est quoi ?

Le Contrat Initiative Emploi (CIE) est un contrat dans le secteur marchand qui facilite l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Le CIE comporte des actions d'accompagnement professionnel.

Quels publics ?

Le CIE « jeunes » est destiné aux personnes âgées de 16 à 25 révolus (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes bénéficiaires en situation de handicap)

L'évaluation de l'éligibilité des publics repose sur un diagnostic global réalisé par le conseiller de la Mission Locale.

Quels employeurs ?

Les employeurs du secteur marchand qui :

- Démonstrent une capacité à accompagner au quotidien le salarié
- Offrent des postes permettant de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques ;
- S'engagent à faciliter l'accès à la formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur, salarié qualifié et volontaire.

Quel type de contrat et quelle durée ?

Le CIE « jeunes » prend la forme d'un CDI ou d'un CDD d'une durée de 6 mois minimum conclu pour un temps plein ou un temps partiel entre 30 et 35 heures.

Aide financière

La durée hebdomadaire de référence pour la prise en charge de l'aide est de 30 heures au maximum.

La durée de l'aide sera de 6 à 9 mois pour un CDD et de 12 mois pour un CDI.

L'aide est fixée au taux unique de 47 % par référence au SMIC.

Quel accompagnement ?

Le CIE «jeunes» fait l'objet d'un accompagnement en 4 phases :

1. Diagnostic de situation du jeune par le prescripteur
2. Entretien tripartite qui réunit le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide. Il formalise les engagements et la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir
3. Suivi régulier pendant la durée du contrat
4. Entretien de sortie d'un à trois mois avant la fin du contrat